

ENQUÊTE CPU : POURSUIVRE LE SOUTIEN DE L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Contexte

La loi « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » a dynamisé fortement la formation par apprentissage en permettant d'atteindre un record de nouveaux contrats. L'enseignement supérieur a un rôle de locomotive depuis plusieurs années dans l'évolution du nombre de contrats, et a su faire évoluer l'image de l'apprentissage pour en faire une voie de la réussite et non une voie de remédiation à l'échec qui stigmatise les apprentis.

Cette loi répondait à 3 enjeux :

- Investir massivement dans la formation et les compétences, pour être collectivement capables d'impulser les changements de l'économie de la connaissance plutôt que de les subir ;
- Donner à chacun la liberté de choisir son avenir professionnel et la capacité de construire son parcours, pour créer ou saisir les différentes opportunités professionnelles qui se présentent ;
- Protéger les plus vulnérables contre le manque ou l'obsolescence rapide des compétences et vaincre ainsi, enfin, le chômage de masse.

La crise actuelle rend encore plus forts ces enjeux et rend indispensables la poursuite de mesures en faveur de l'apprentissage. Celles-ci visent à préserver autant que possible la dynamique de développement de la formation par cette voie pour ne pas sacrifier une génération et ne pas voir disparaître tout un ensemble de formations qui seront nécessaires pour soutenir la souveraineté industrielle, économique, numérique et pédagogique de la France.

Mais, cette dynamique ne se poursuivra qu'en s'appuyant aussi sur l'enseignement supérieur en particulier dans les universités. Ainsi, si **la Conférence des présidents d'université** s'était réjouie des mesures d'aide aux entreprises¹ et l'annonce en novembre 2020 du maintien du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage à la rentrée 2021, **elle demande le maintien d'un niveau de prise en charge à la hauteur des enjeux pour l'apprentissage dans le 1^{er} cycle universitaire et 2^{ème} cycle universitaire.**

L'apprentissage comme outil de la relance du pays, est un pari sur les jeunes qui se forment à tous les niveaux, sur l'emploi qualifié comme accélérateur de la montée en compétence des entreprises et sur le renforcement du lien établissement de formation-entreprises comme creuset de nouvelles synergies.

Cela va bien au-delà d'une simple lutte contre l'échec scolaire. C'est une approche systémique qui se construit et qu'il convient d'accompagner.

Toute mesure d'ordre budgétaire visant à limiter le financement de l'apprentissage dans l'Enseignement supérieur (1^{er} cycle universitaire et 2^{ème} cycle universitaire dont les écoles d'ingénieurs) aura mécaniquement des effets négatifs sur son développement.

¹ Prime à l'embauche des jeunes en apprentissage annoncée en juin et juillet 2020 et leur maintien jusqu'à la fin de l'année 2021 annoncée lors de la 3^{ème} conférence de dialogue social du 15 mars dernier pris en charge notamment dans le plan de relance et le plan « 1 jeune-1solution »

1. **Elle ferait courir le risque de priver les entreprises de compétences dont elles ont besoin depuis le processus de relance engagé par le Gouvernement.** Les enjeux relatifs à l'équilibre budgétaire de France compétences sont compréhensibles mais ils ne doivent pas masquer que la formation est un investissement de long terme pour donner aux entreprises, quelle que soit leur taille, les niveaux de qualification pertinents et ainsi retrouver les chemins de la compétitivité dans un contexte de concurrence renforcée. **L'objectif de réindustrialisation passe par des compétences co-construites par les universités et les entreprises pour être immédiatement utilisables.**
2. **Elle sous-estimerait des enjeux de territoire auxquels les universités, par leur essaimage, sont seules en capacité de répondre.** En effet, les diagnostics territoriaux convergent sur le constat de besoins de compétences nouvelles et de haut niveau partout, faute de quoi aux fractures sociales et économiques s'ajouterait une fracture territoriale qu'il faut aujourd'hui réduire. Circonscrire le financement de l'apprentissage aux niveaux infra bac irait dans ce cadre à l'encontre des objectifs poursuivis pour surmonter la crise.
3. **Elle entrainerait aussi des effets sur l'avenir des étudiants qui font le choix de l'apprentissage. Ce que la CPU démontre dans cette enquête.**

Pour rappel :

- ⇒ **203 846 apprentis dans l'enseignement supérieur en 2019-2020** représentant 40,77 % des apprentis
 - 8 144 en DUT ; 22 851 en Licence
 - 25 602 en Diplôme d'ingénieur ; 21 463 en Master
- ⇒ **+ 189 % d'inscrits en apprentissage** dans l'enseignement supérieur **depuis 2005 ;**
- ⇒ **+ 615,7% d'inscrits en apprentissage en Master depuis 2005 ;**
- ⇒ **+ 323,8% d'inscrits en apprentissage en Licence depuis 2005 ;**
- ⇒ 127 000 places en apprentissage proposées en 2021 en 1^{ère} de l'enseignement supérieur ;
- ⇒ 5 900 formations en apprentissage proposées en 2021 sur Parcoursup.

Le **taux d'insertion** des diplômés 2017 en apprentissage, 30 mois après l'obtention de leur diplôme, est :

- ⇒ **en licence professionnelle**, respectivement de **4 et 6 points supérieurs pour les diplômés en apprentissage (95 %)** et en contrat de professionnalisation (97 %) par rapport aux diplômés sous statut étudiant (91 %) ;
- ⇒ **en master**, de **5 points supérieurs pour les diplômés en apprentissage** et en contrat de professionnalisation (**96 %**) par rapport à ceux sous statut étudiant (91 %).

Données : MENU-DEPP - Note d'information N° 20.27 - juillet 2019 ; MESRI-SIES Note Flash n° 8 – Mai 2021 ; L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°14 - Avril 2021.

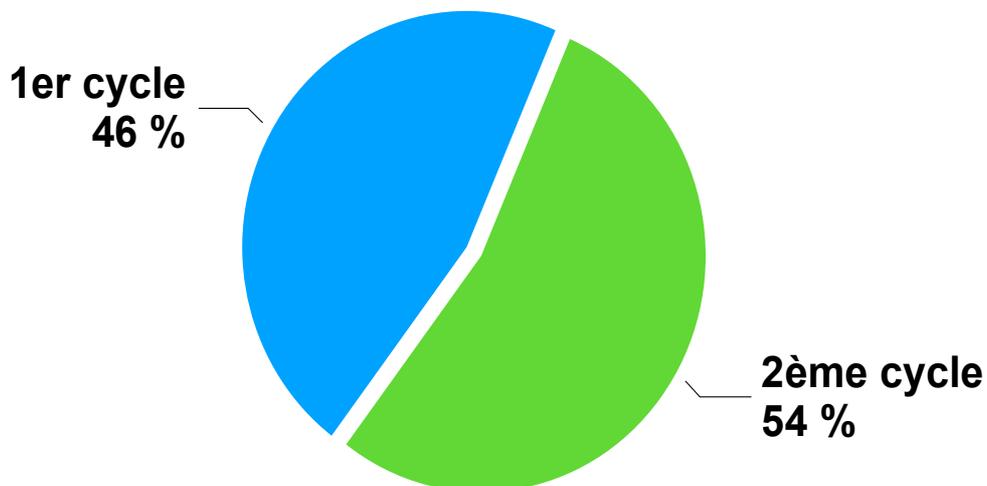
Enquête flash : les apprentis de l'enseignement supérieur

A quelques jours des arbitrages du Gouvernement sur le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage pour 2022, la Conférence des présidents d'université a élaboré une enquête flash à destination des apprentis et apprenties de l'enseignement supérieur pour mieux connaître leur profil et leurs attentes. Elle concerne les apprentis inscrits dans les établissements membres de la CPU : l'enquête a été transmise via les présidents d'université, le réseau des Vice-présidents Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire et le réseau de la formation continue universitaire.

Administrée du 15 au 25 mai 2021, l'enquête a obtenu 6 484 réponses d'étudiantes et étudiants inscrits en apprentissage dans les établissements membres de la CPU et représentant près de 10% des effectifs inscrits en alternance à l'université et 3,2% des effectifs des apprentis de l'Enseignement supérieur.

A large, light blue watermark of the CPU logo is centered on the page. It features the letters 'c', 'p', and 'u' in a stylized, lowercase font, with the 'c' and 'p' stacked vertically on the left and the 'u' on the right.

Cursus universitaire suivi des apprentis



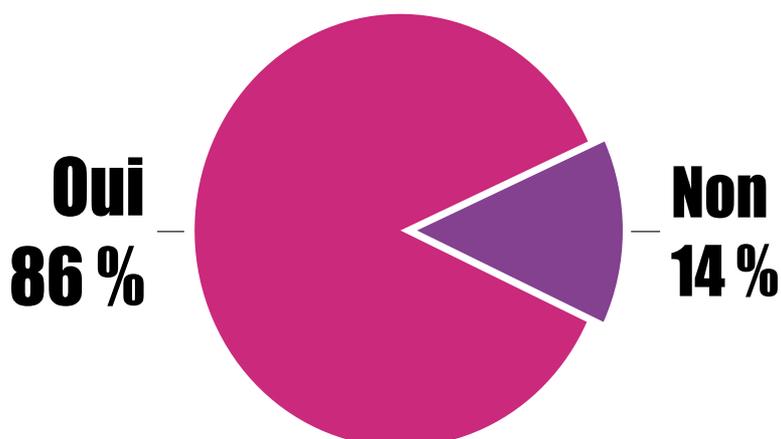
Données relatives aux étudiants en apprentissage ayant répondu à l'enquête.

Répondants: 6 484 (représentant environ 10% des effectifs en apprentissage à l'Université et 3,2% des effectifs totaux des apprentis préparant un diplôme de l'Enseignement supérieur)

Apprentis préparant du diplôme de 1er cycle (Licence, DUT, DEUST, ...) : 2995

Apprentis préparant du diplôme de 2d cycle (Master, diplômes d'ingénieur) : 3489

1.a.- Le fait que la formation soit en apprentissage a-t-il joué un rôle déterminant dans le choix de cursus de l'étudiant ?

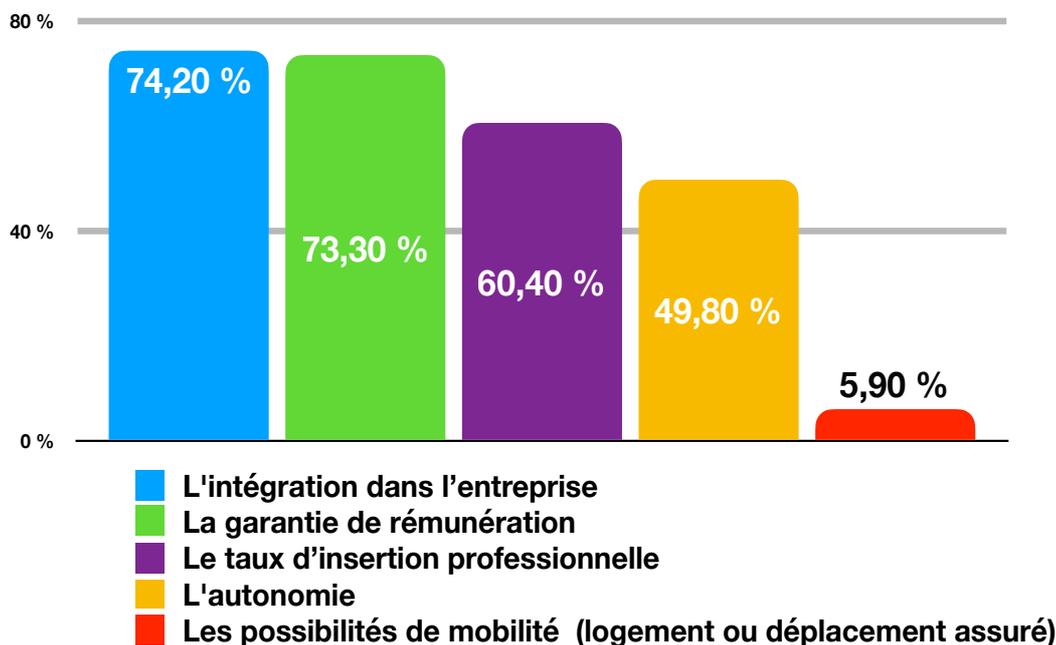


Données relatives aux étudiants en apprentissage ayant répondu à l'enquête.

Répondants: Oui : 5599 ; Non : 888

Pour 86 % des apprenties et apprentis sondés, **l'apprentissage n'est pas un choix par défaut**. Les chiffres sont comparables entre 1er (87%) et 2d cycle (85%). Les étudiantes et les étudiants font le choix de l'apprentissage, au même titre que le choix de la formation elle-même. **C'est aussi le signe que ce type de formation est de plus en plus valorisé par les étudiants**, ce qui n'était pas le cas il y a une dizaine d'années.

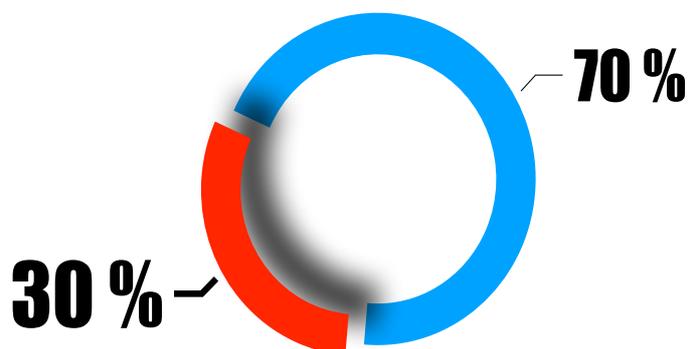
1.b.- Les principales raisons des étudiants ayant répondu « Oui »



Données relatives aux étudiants en apprentissage ayant répondu à l'enquête.

Les sondés pouvaient choisir plusieurs réponses. **L'intégration dans l'entreprise est la plus citée** (4810 répondants), ce qui marque le choix d'un cursus spécifique et moins académique. Ces réponses définissent ainsi un profil particulier d'étudiantes et d'étudiants. **La rémunération est également un élément essentiel dans le choix des étudiants** pour l'apprentissage (4749 répondants). Que l'intégration dans l'entreprise soit donnée comme la première raison montre que les étudiants ont intégré que les formations en apprentissage sont un passeport pour l'emploi, en augmentant leur employabilité et donc leur insertion professionnelle. Cela démontre aussi un besoin de renforcer les interactions universités-entreprises.

2.- En cas de non sélection dans un cursus en apprentissage, les étudiants...

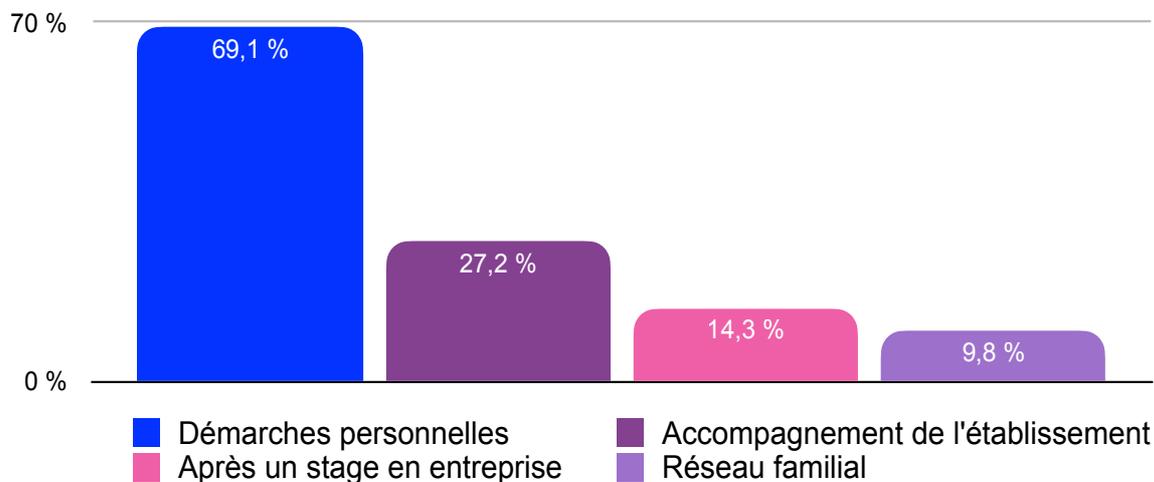


- ...n'auraient pas poursuivi leurs études
- ...se seraient inscrits dans un cycle en formation initiale sans alternance

Données relatives aux étudiants en apprentissage ayant répondu à l'enquête.

Le chiffre est important : 30% des apprentis n'auraient pas poursuivi leurs études (1698 répondants) s'ils n'avaient pas été retenus en apprentissage : à noter qu'il n'y a pas de différence entre 1er et 2d cycle sur cette question. **L'apprentissage est une condition, pour près d'un tiers des étudiants, de la poursuite d'études.**

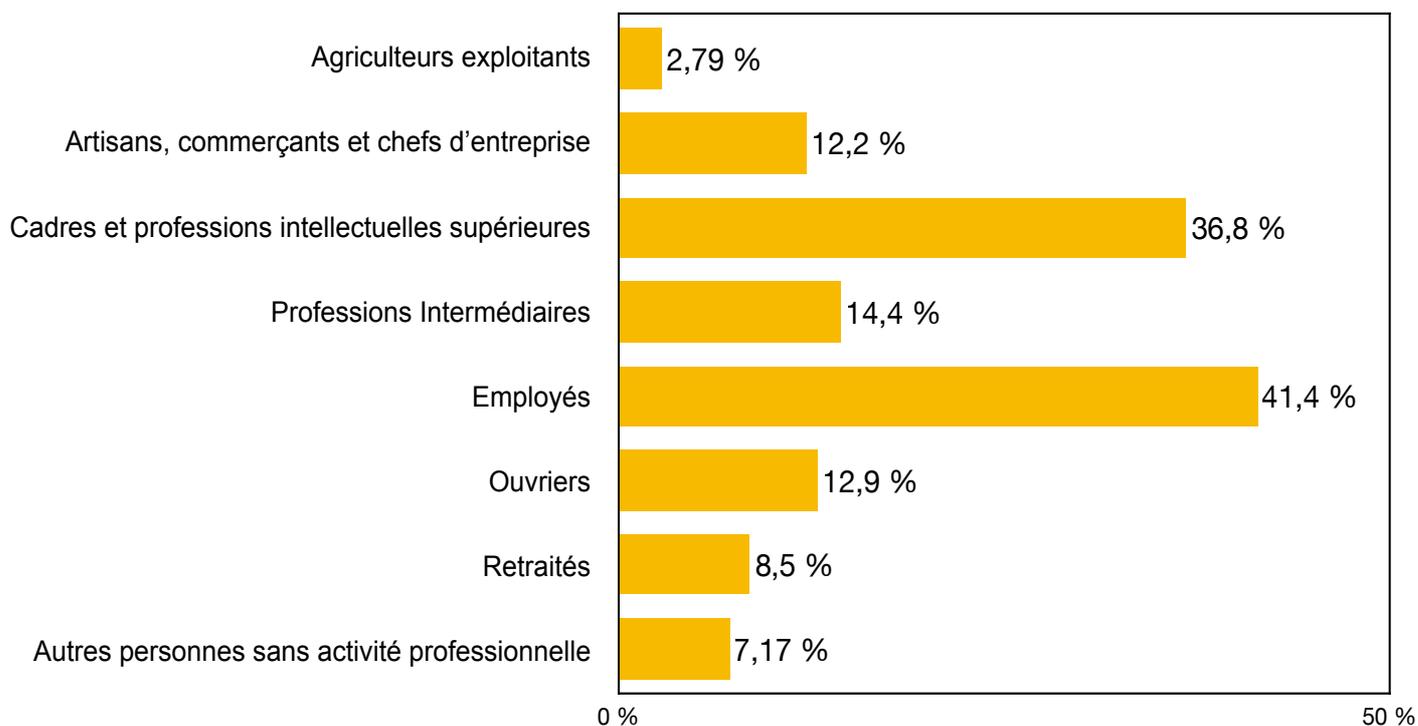
3.- Par quel moyen les étudiants ont obtenu leur contrat d'apprentissage



Données relatives aux étudiants en apprentissage ayant répondu à l'enquête.

Les sondés pouvaient éventuellement choisir plusieurs réponses. **Ce sont très majoritairement les démarches personnelles du futur apprenti qui ont majoritairement conduit à la signature du contrat d'apprentissage, pour 69% des sondés (4483 répondants).** L'établissement a eu un rôle important pour l'obtention du contrat apprentissage pour 1766 répondants. Le réseau familial n'a permis qu'à 635 répondants de trouver un contrat. **Cela démontre aussi un besoin de renforcer les interactions universités-entreprises pour accompagner les futurs apprentis dans leurs démarches.** Ces résultats tordent aussi le cou à un lieu commun souvent entendu selon lequel les réseaux familiaux sont à l'origine d'une majorité de contrats d'apprentissage, décrit alors comme outils de reproduction sociale : ceci n'est pas conforme à la réalité pour l'apprentissage à l'université.

4.- Les catégories socioprofessionnelles des parents des apprentis



Données relatives aux étudiants en apprentissage ayant répondu à l'enquête.

Ces données sociologiques sont importantes, car peu de remontées permettent de les connaître. La CSP la plus citée est « employés » (41,4%), devant les cadres (36,8%), les professions intermédiaires (14,4%), les ouvriers (12,9%) et les artisans (12,2%). Contrairement aux idées reçues cette enquête montre que l'apprentissage **profite en majorité aux enfants dont les parents ne sont pas issus des CSP+** (63,2% des répondants). Ces chiffres sont plus parlants encore pour les étudiants inscrits en 1er cycle : la CSP « employés » est citée à 47,75% contre 30,48% pour « cadres ». **L'apprentissage est donc, du 1er au 2d cycle, un véritable outil d'ascension sociale.**

5.a- La condition sociale des apprentis - boursiers avant la signature du contrat d'apprentissage



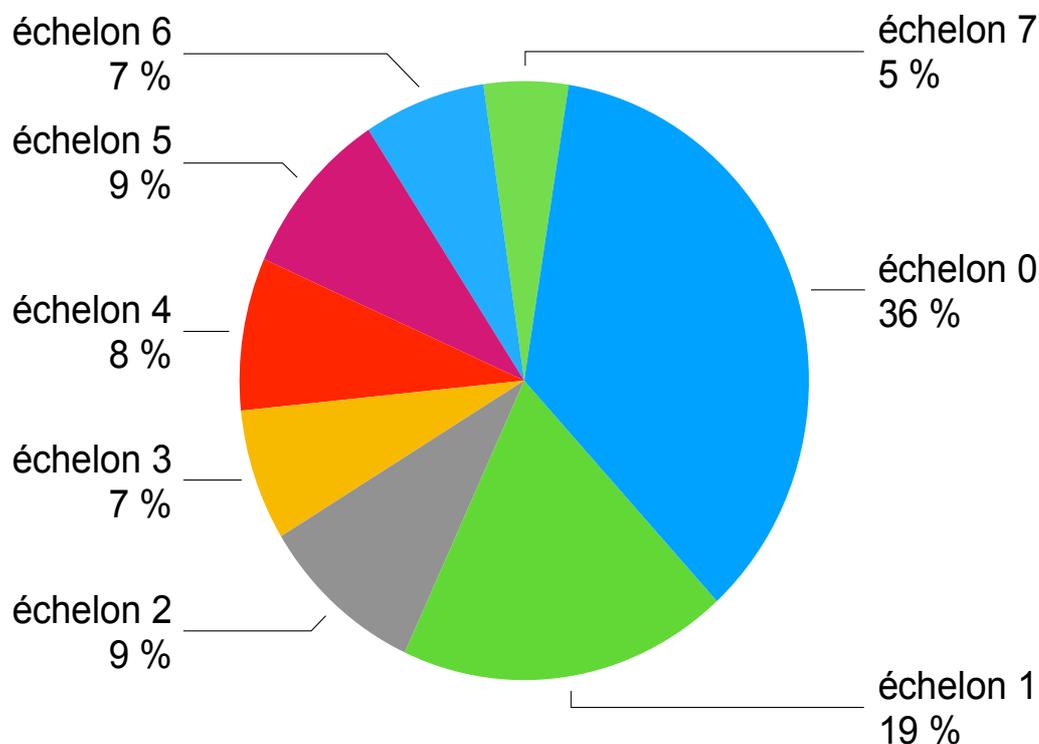
Données relatives aux étudiants en apprentissage ayant répondu à l'enquête

Répondants: Oui : 2233 ; Non : 6876

Avant de signer un contrat d'apprentissage, **34% des apprentis étaient boursiers**. Pas de différence, à nouveau, entre le 1er et 2d cycle sur cette question. Sur cette enquête, le pourcentage est donc très proche de celui de l'ensemble des formations du supérieur (36,8% en 2019-2020).

Rappel : les personnes rémunérées sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou en congé individuel de formation sont exclus du bénéfice des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

5.b- La condition sociale des apprentis - boursiers (inscrits en 2d cycle) avant la signature du contrat d'apprentissage - échelon de bourse



Données relatives aux étudiants en apprentissage ayant répondu à l'enquête.

Pour les anciens boursiers, apprentis en 2ème cycle (33% des répondants), leur échelon de bourse était supérieur ou égal à 2 pour 45% d'entre eux.

Les données concernant les apprentis inscrits en 1er cycle n'ont pas été intégrées car les échelons et le calcul des bourses diffèrent entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur.

CONCLUSIONS

L'apprentissage représente pour les jeunes et leurs familles, pour l'emploi et les entreprises un enjeu essentiel. L'enquête « flash » (ci-jointe) menée auprès des apprentis et apprenties dans les universités, souligne les effets positifs de l'apprentissage pour la démocratisation et pour l'élévation du niveau de formation.

Elle bat en brèche de nombreuses idées reçues sur l'apprentissage dans le supérieur et montre :

- **Un effet positif sur la démocratisation de l'enseignement supérieur.** L'apprentissage y est un **accélérateur de mixité sociale** essentiel : il profite en majorité aux enfants dont les parents ne sont pas issus des CSP+ (56% des citations, avec la CSP « employés » citée par 41,4%). **34% des apprentis étaient boursiers avant de devenir apprentis.**
- **Un effet positif pour l'élévation du niveau de formation.** L'apprentissage y est un **véritable choix de la part des étudiants (86% des répondants)**, au même titre que la formation elle-même, auquel s'ajoute la volonté de suivre un type d'enseignement spécifique et d'une insertion dans l'entreprise (74,2% des répondants). **Cette « motivation » a pour corollaire le fait que sans l'apprentissage, 30% des apprentis n'auraient pas poursuivi leurs études en formation initiale, que ce soit au niveau Licence ou au niveau Master.**

Ces deux effets positifs sont complémentaires des dernières données² (mai 2021) relatives aux taux d'insertion remarquables des diplômés en apprentissage (**en licence professionnelle**, respectivement de **4 et 6 points supérieurs pour les diplômés en apprentissage (95 %)** et en contrat de professionnalisation (97 %) par rapport aux diplômés sous statut étudiant (91 %) ; **en master**, de **5 points supérieurs pour les diplômés en apprentissage** et en contrat de professionnalisation (**96 %**) par rapport à ceux sous statut étudiant (91 %).

Les formations par apprentissage et en alternance sont une réponse pertinente aux besoins de nouvelles compétences des entreprises dans le cadre du processus de relance engagé par le Gouvernement. De plus, comme le montre le sondage OpinionWay pour la Conférence des présidents d'université³ (mai 2021), les Françaises et les Français considèrent les universités comme des actrices majeures des territoires. Et tous les diagnostics territoriaux convergent sur le constat de besoins de compétences nouvelles et de haut niveau partout.

L'apprentissage dans le supérieur est un enjeu d'élévation sociale : des places et des financements en moins, c'est à coup sûr, plus de jeunes qui échoueront, alors même que leurs choix sont motivés, leur insertion professionnelle quasi garantie. Pour la CPU, ces éléments rendent indispensable **le maintien d'un soutien à la hauteur des enjeux pour l'apprentissage à l'université, dans le 1^{er} cycle comme dans le 2^{ème} cycle.**

² https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2021/27/9/NF2021.8-Insertionalternants.num_1408279.pdf

³ <http://www.cpu.fr/actualite/pres-de-70-des-francais-ont-une-bonne-ou-tres-bonne-opinion-des-universites/>